

PER
S-164
15

Le Sténographe Canadien

Canadian Shorthand Journal

Canadian Shorthand Journal,

Published monthly by Jos. C. La Rochelle.
Yearly subscription \$1.00 in advance.

For all communications concerning Editorial or
Business Department, address:

Canadian Shorthand Journal,
MONTREAL, Can.

Le Sténographe Canadien,

Publié tous les mois par Jos.-C. La Rochelle.

Abonnement - - \$1.00 par année.

Toutes communications concernant l'administra-
tion et la rédaction du journal doivent être adres-
sées comme suit:

Le Sténographe Canadien,
MONTREAL, Canada.

VOL. XVI.

MONTREAL, 15 JUILLET 1904.

No 5.

LES ABREVIATIONS

L'abréviation logique a pour objet, non de réduire scientifiquement le tracé des monogrammes, mais de restreindre la longueur même de la phrase. Elle supprime les mots ou les signes inutiles au rétablissement du discours.

Cette suppression porte sur la ponctuation, les points et les accents; sur les termes ou les membres de phrases qui reviennent une seconde fois sous la plume; enfin sur certains mots faciles à rétablir.

L'avantage des abréviations logiques, c'est d'obliger le sténographe à suivre le sens de ce qu'il entend.

Elles forment donc une excellente gymnastique de l'esprit, qu'elles tiennent constamment en éveil; elles donnent l'habitude du sang-froid; elles permettent enfin de suivre, sans se laisser désarçonner, ces orateurs au débit irrégulier ou emporté, à l'égard desquels, suivant le conseil de Prévost, il ne faut pas hésiter à jeter par-dessus bord une partie inutile du texte, comme on déteste un ballon.

DE LA PONCTUATION

Dans la sténographie rapide, les points et les accents, servant à fixer la prononciation de certaines lettres, doivent être absolument proscrits. Ils ont en effet en métagraphie une autre signification.

Nous avons parlé déjà de cette omission et montré qu'elle ne nuit pas à la lisibilité du texte.

On pourra conserver cependant l'ac-

centuation, en guise de soulignement, dans les noms propres et les mots techniques, à condition de les écrire en entier. C'est d'ailleurs le procédé le plus sûr, lorsque le mot se présente pour la première fois dans le discours. Si on l'abrège ensuite, on le soulignera avec soin.



Quant à la ponctuation proprement dite, on supprimera purement et simplement les virgules, traits d'union, tirets, guillemets, parenthèses, et croix de Saint-André.

Si la division des parties accessoires du discours est sans portée, il devient au contraire indispensable de séparer chaque phrase, ou chaque proposition offrant par elle-même un sens complet.

C'est ainsi que le point, le tiret, la parenthèse doivent s'indiquer en reportant à la ligne le paragraphe qui vient après: les points-et-virgules et les deux points, par un certain écartement du mot suivant, ou même, comme pour le point, par le rejet à la ligne du nouveau membre de phrase.

Plus on mettra de clarté dans la disposition du texte, plus la lecture en sera facile.

Grâce à ce procédé, lorsqu'une incidente est incomplètement recueillie, ou présente des incertitudes de lecture, le praticien novice pourra au besoin la sacrifier, sans que le reste de la phrase devienne absolument indéchiffrable.



Il est aussi très commode, lorsqu'on sténographie un dialogue, de laisser à gauche une marge variant suivant les